

WP1 Parkland dynamic drivers - Task 1.3 at farm scale

D 1.3.1. Typologie des exploitations familiales : moyens d'existence et rapport aux parcs (50 % réalisé)

(Responsables: P. Coulibaly Lingani, I. Droy, J-E. Bidou)

Particularité de l'approche : Les enquêtes socio-économiques sont conduites dans des villages sélectionnés collectivement (**tournées transdisciplinaires**) le long des quatre transects régionaux du projet. Elles ont pour objectif de contribuer à l'analyse des moyens d'existence ("livelihoods") des populations de la zone d'étude.

Un questionnaire **commun aux deux pays** a été conçu **en collaboration avec les chercheurs des autres disciplines et thématiques**. Les différents modules du questionnaire couvrent les thématiques suivantes:

- Module socio-démographique : composition ménage, niveau de formation ;
- Structure des activités rurales/non rurales/ migrations temporaires ;
- Module rural agriculture/élevage , foncier, types de cultures, moyens techniques ;
- Main d'œuvre extérieure : groupe de travail ou salariat ;
- Migration longue, temporaire, importance de l'orpaillage (Burkina Faso), travail en ville (Sénégal) ;
- Structure des revenus : importance de l'autoconsommation, autres activités ;

- Services rendus par l'arbre ou le parc ;
- Quels arbres sont utilisés : champs de la famille, jachères de la famille, autres champs et jachères, brousse et forêt ;
- Quelle partie, qui et pourquoi (pharmacopée, usages alimentaires, artisanat, utilisation du bois) ;
- Pratiques agricoles et pratiques sur les arbres ;
- Indicateurs bien-être/confort accès à l'eau, niveau équipement ménage (vélo, moto, etc) ;
- Sécurité alimentaire ;
- Gestion des greniers, soudure, alimentation en cas de problème (substitution, emprunt etc.), recours, aide, pratiques pour faire face ;
- Règles de gouvernance foncière (statuts des champs...).

Il s'agit de prendre en compte la complexité de l'organisation familiale et la diversité des activités selon le sexe ou le statut dans le ménage. Pour ce faire, des **questionnaires distincts** ont été conçus collectivement pour les **trois groupes sociaux** suivants : les *chefs de concession*, les *chefs de famille*, les *femmes*. et de sorte à pouvoir - dans la mesure du possible - relier les informations collectées par ailleurs dans le cadre des différentes thématiques et aux différentes échelles du projet.

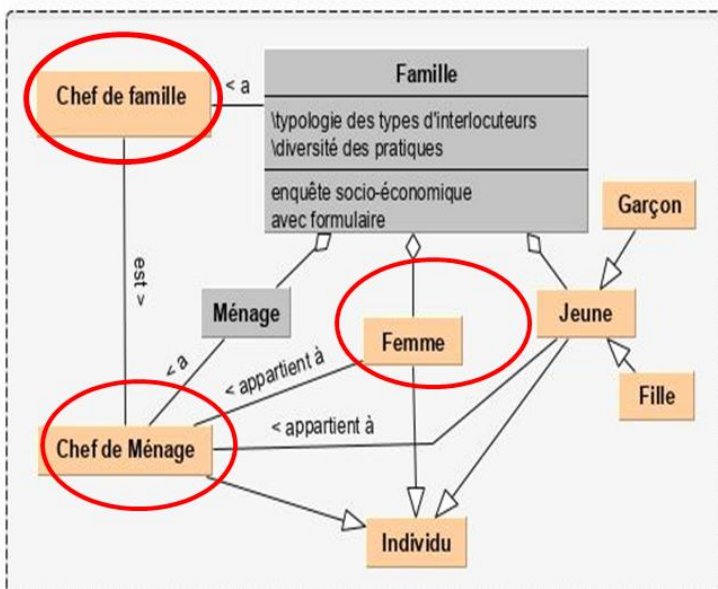


Fig.1. Les cercles rouges correspondent aux trois niveaux des enquêtes socio-économiques (Droy, Bidou, Loireau, 2019)

(J-E Bidou, M. Sall, I. Droy, étudiants de l'ENSA (Ecole nationale supérieure d'agriculture de Thiès)

Introduction : structures familiales et exploitations agricoles, quelles unités choisir pour les enquêtes ? Cette question est fondamentale et malheureusement, encore assez mal résolue ou souvent escamotée. Se tromper de périmètre d'unité d'enquête aboutit à des résultats faux ou tronqués. Les liens entre structures familiales et unités de production agricoles sont complexes, et ont évolué fortement dans la période récente. Au sein des unités de production les relations entre individus sont définies par la parenté (Dupire et al., 1974) et le statut social qui déterminent les droits d'accès aux facteurs de production et au partage du produit. Un des éléments les plus stables dans la société sérère est l'unité de résidence bien que ses attributions aient beaucoup changé.

Etat de l'art sur l'organisation familiale sérère (J-E Bidou):

Structures familiales et unités résidentielles : En entrant dans la complexité familiale par les unités résidentielles, on distingue deux ou trois niveaux. Le « *mbind* » serer (Fig.1) désigne la maisonnée et correspond à l'habitat de la famille traditionnelle étendue, à un segment de lignage. Dans les années 1960, Pélissier décrivait le *mbind*, comme l'unité économique fondamentale et ils comptaient en moyenne 14 personnes en milieu rural dans le pays sérère (Martin, 1970), mais avec de grandes variations dans l'espace. Les *mbind* les plus grands pouvaient être subdivisés en unités plus petites et qui correspondaient aux cuisines, les *ngack* (Fig.1) composé typiquement d'« *un chef avec ses épouses et leurs enfants, sa mère, et ses frères germains ou utérins, ainsi que leurs épouses et leurs enfants* ». La taille moyenne d'un ménage rural Serer, un *ngack* donc, était de 5,3 personnes, comme d'ailleurs chez les wolofs selon Martin (op. cit.). A Sob en 1972, la moitié seulement des *mbind* étaient subdivisés en *ngack* (Lericollais, 1972). On dispose à Niakhar d'un suivi de la taille des *mbind* et des *ngacks* depuis les années 60. Alors qu'ils comptaient en moyenne 12 personnes, ils atteignent 20 actuellement. Quant aux *ngacks*, ils sont passés de 7 à 13 sur la même période. Un *ngack*

qu'un *mbind* des années 60, la complexité en moins du fait de l'affaiblissement des liens matrilinéaires, ainsi que les attributs sociaux, fonciers ou religieux.

Unité résidentielle et exploitation agricole : Que le *ngack* corresponde à une exploitation agricole a été beaucoup débattu. Une partie du débat provient du fait que la gestion des facteurs de production y compris la terre et le pouvoir de décision qui fondent l'exploitation agricole ont beaucoup évolué durant ces dernières décennies.

En premier lieu, dans les années 1960, la maîtrise foncière est aux mains du chef de concession, le *yal m'bind*. Il gérait le champ de mil collectif, se réservait d'autres champs, redistribuait le reste aux chefs des ménages (*ngack*) de sa concession et d'autres champs individuels aux femmes, aux jeunes hommes et autres dépendants sur les différentes auréoles du terroir (Pélissier, 1966). C'est encore le cas à Sob dans les années 1970 (Lericollais, 1972) ou à Néourane, village situé près de Thiénaba (Stomal-Weigel, 1988), dans les années 1980 (Weigel, 1988). Mais déjà à Niakhar, Lombard (1987) montre le déclin du *mbind* comme centre de décision. Avec les années de sécheresse, seulement 2,6% des concessions de son échantillon fonctionnaient encore selon le système collectif. Lombard (1987) montre, à Niakhar, le déclin du *mbind* comme centre de décision. Les *ngacks* ont pris leur autonomie à cette époque.

Gastellu (1979), partant de la définition du ménage, considère que les unités de production et de consommation se recouvrent à peu près à Ngohe dès les années 1980. Il s'agit là de la définition du ménage, telle qu'elle est utilisée par les opérations de recensement du Sénégal : un ménage est défini généralement comme étant un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent ensemble sous le même toit et mettent en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture (RGPHAE, 2013). Mais ménages et unités familiales de production correspondent-ils ?

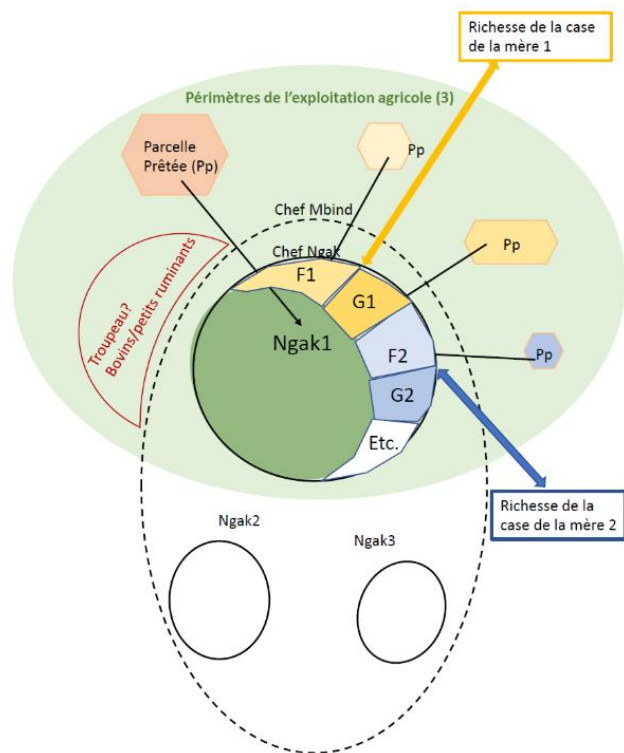


Fig. 2. Représentation de la structure d'un *ngack* au sein d'un *mbind* (Bidou 2020)

Le chef de *ngack* n'est responsable que de l'alimentation de sa famille. Chaque actif travaille sur le champ collectif sous son autorité ; le produit de la récolte est stocké dans le grenier collectif et utilisé l'année suivante. Le chef de *ngack* fait appel au travail de tous. En contrepartie, il alloue annuellement des parcelles individuelles à chacun de ces dépendants, hommes adultes et femmes mariées, qui les gèrent de manière personnelle. Toujours selon Gastellu : le travail individuel crée un produit individuel, qui sert à satisfaire des besoins individuels (Gastellu, 1979). Champs d'arachide, ou d'autres cultures. Les normes sociales sont claires à propos des devoirs de chacun, et de la répartition des terres, du travail et du partage des fruits (Gastellu et Delpech, Gastellu, 1981). Pour donner un ordre d'idées, à Thiénaba, les 65 chefs de *ngack* cultivaient en moyenne 4 ha, dont 2,8 de mil, les 57 autres hommes, 1,7 ha et les 107 femmes 0,9 ha, soit tout de même 23% des terres mises en culture (Weigel, 1988). La dualité de l'exploitation agricoles semble s'être maintenue dans les années 1990 (Garin, 1992). Mais aux fonctions de production et de consommation, s'en ajoute une troisième, celle d'accumulation, car, l'activité agricole, bon an mal an, dégage des surplus qui, chez les Sérères, comme souvent ailleurs en Afrique sont

capitalisés en bétail, matériel agricole, bijoux ou autres biens. Ici encore la situation est rendue plus complexe par les structures sociales des Sérères. Dans cette société bilinéaire où la terre se transmettait en majeure partie dans sa lignée utérine, c'est l'homme le plus âgé d'un groupe composé de proches parents en ligne utérine qui détenait le contrôle et la gestion des biens de la communauté : « la richesse de la case de la mère ». L'épargne des femmes et de leurs fils encore mineurs mais attributaires d'une parcelle, une fois leurs besoins couverts, étaient confiés au gestionnaire de la « richesse de la case de la mère » (Fig.1). En retour, il assurait la sécurité des membres en cas de difficultés, la charge des cérémonies qui leur incombait, et surtout le paiement de la dot pour les jeunes gens qui devaient se marier. Ainsi l'exploitation agricole peut avoir plusieurs périmètres. Le petit périmètre des champs de mil et d'arachide du chef de *ngack* ; le périmètre des champs exploités par les membres de la cuisine, y compris les champs empruntés ou loués par les uns ou les autres, sachant que s'il contrôle la distribution des parcelles, il ne bénéficie pas, en principe, de leurs produits, et qu'au sein du ménage s'établissent des échanges de travail et d'accès aux biens réglementés par les normes et les pratiques (Gastellu et Delpech) ; enfin il reste le cadre traditionnel du *mbind*, auquel il demeure quelque éléments de maîtrise foncière et le cadre religieux.

Les questions : implications pour les projets : On connaît mal l'évolution de cette situation qui semblait valide dans les années 1990-2000. La population a continué à augmenter ; une partie de la population du *ngack* est soumise à une mobilité pendulaire qui affecte la force de travail, mais aussi la consommation alimentaire au sein de l'unité familiale, la scolarisation et les transformations religieuses (progression de l'Islam qui a certainement eu des conséquences sur les relations familiales). Un certain nombre de points demandent à être éclairés. Ces questions sont essentielles dans le cadre d'un projet comme Ramses II, qui vise à trouver des solutions pour l'intensification écologique du parc arboré : faute d'avoir une bonne appréhension de la répartition des ressources et des responsabilités, il est peu probable d'arriver à construire avec les populations des solutions

durables.

- La dualité de l'exploitation agricoles se maintient-elle ? Et dans quelles conditions ? Dans un contexte de pénurie de terres, le chef de *ngack* peut-il continuer à attribuer de la terre aux femmes et aux fils mineurs ?

- La richesse de la case de la mère est-elle encore un élément structurant de la vie familiale. Dans les années 1980, divers auteurs ont décrit les difficultés de l'élevage, de la gestion des troupeaux sur place ; or ils représentaient l'essentiel de l'épargne. D'autre part, les liens matrilinéaires semblent s'être affaiblis. Le pouvoir de décision et de gestion du chef de *ngack* s'est-il renforcé parallèlement, conformément à des modèles patrilinéaires, plus répandus au Sénégal ?

- Quelles sont encore les attributions du chef de *mbind* ? Religieuses ? Foncières ? Autres ? Pourquoi distinguer *ngack* et *mbind* ? Parce que les chefs de concession gardaient (en 1999) le pouvoir d'attribuer les parcelles à toutes les cuisines dont il était responsable, et de les redistribuer chaque année éventuellement (Guigou, Lericollais, Pontié 1999). La structure de l'exploitation semblait à cette époque assez particulière : la culture du mil se faisait sous l'autorité du chef de cuisine et était dédiée à l'alimentation de tous les membres qui avaient travaillé collectivement. Les hommes dépendants disposaient de parcelles pour cultiver l'arachide pour un bénéfice individuel. Pour Guigou, l' « *essentiel n'est d'ailleurs pas l'attribution d'une parcelle personnelle mais la maîtrise des revenus de la parcelle, qui dépend de différents facteurs, tels que l'âge, le rang d'âge, la situation matrimoniale* ». Dans les années 80 Gastellu (1985) décrit le système d'accumulation sérére qui distingue les biens transmis de père en fils (la terre parfois, les outils de travail) et ceux qui sont transmis en ligne utérine (gros et petit bétail). Dans le *ngack* de leur époux, les femmes, comme toute autre personne disposent de parcelles qu'elles cultivent et peuvent mener librement des activités. De façon classique, les bénéfices personnels des femmes et de leurs enfants jusqu'à leur mariage étaient confiés à leur frère, et investis généralement en bétail. Elle servait aux cérémonies, aux dots lors des mariages, aux dépenses de solidarité. Gastellu puis Lombard soulignent que l'existence de ces cellules

d'accumulation fait dépasser aux exploitations agricoles les limites du terroir : l'existence le parents dans les Terres Neuves, ou actuellement en ville fait que les échanges et la solidarité s'exercent malgré la distance. Ceci était encore le cas dans les années 90. Qu'en est-il maintenant ? La crise économique et climatique des années 70 et 80 a mis l'accumulation en ligne utérine en difficulté du fait de la décapitalisation affectant le troupeau bovin. L'évolution des mœurs, concernant le mariage et la dot, but important de l'accumulation, a rendu la richesse de la case de la mère moins essentiel dans le fonctionnement familial. La conversion à l'Islam d'une partie de la population a privilégié les transmissions en ligne agnatique. Enfin, le rôle économique des femmes, et leur pouvoir d'accumulation semble avoir beaucoup diminué depuis quelques décennies (Guigou & Lericollais, 1992, pp :45-64). Finalement, faute d'enquête sérieuse, on sait assez peu de choses sur la richesse de la case de la mère aujourd'hui. Subsistent sans doute des liens de solidarité entre oncles et neveux, frères et sœurs ; jusqu'à quel point ?

L'utilisation du sol : gestion collective ou exploitations agricoles : Il existe une dissociation saisonnière de l'unité économique du *m'bind* en saison sèche et il se reconstitue en une cellule homogène de production et de consommation durant l'hivernage. Au même moment, chaque *yal m'bind* procède à la répartition des champs entre les différents cultivateurs dépendant de lui. Dans les cas les plus simples, ceux où les membres de la concession ont gardé une forte solidarité, le champ de *pod* (mil précoce) reste un champ unique, cultivé collectivement et placé sous la responsabilité du *yal m'bind*. Celui-ci se réserve également les champs de *match* (mil à cycle long) et d'arachide les plus vastes. Puis il affecte à chaque chef de *houlong* (bâti, maisonnée des *ngack* qui sont les unités de production) des parcelles comprises à la fois dans l'emprise des champs de *match* et dans celle des champs d'arachide. Aux jeunes gens et aux femmes, sont enfin attribuées des parcelles d'arachide. Lorsque les chefs de *houlong* ont, tout au long de l'année, la responsabilité de nourrir leur ménage, des parcelles de *pod* leur sont également affectées. Cette distribution des champs par les gérants des "*propriétés*" est

accompagnée d'opérations d'échanges ou de prêts de terre extrêmement souples, qui permettent soit de pallier l'insuffisance du domaine familial en regard du nombre de bras disponibles, soit d'attribuer des parcelles correspondant aux différentes spéculations aux familles momentanément privées, par le découpage des jachères, de l'utilisation d'une grande part de leur bien, soit d'assurer entre tous les ayants droit une répartition équilibrée des surfaces cultivées, compte tenu des impératifs pédologiques qui peuvent, par exemple, interdire aux détenteurs de certains secteurs d'ensemencer de l'arachide sur leurs propres terres. Le contrôle exercé par tous les membres du même carré sur le responsable du patrimoine familial, donne à chacun l'assurance de disposer des surfaces auxquelles il peut légitimement prétendre, les attributaires les plus défavorisés étant les jeunes gens démunis de responsabilités et nourris sur les greniers communs en échange de leur participation prioritaire à l'entretien des champs du *yal m'bind*. Le découpage annuel des parcelles individuelles, les redistributions opérées entre les membres de la même famille à l'occasion de chaque campagne agricole, les prêts et les échanges de terre, retentissent fortement /p. 240/ sur le paysage agraire ; Les enquêtes ayant été conçues pour prendre en compte la complexité de l'organisation familiale et la diversité des activités selon le sexe ou le statut dans le ménage, l'unité de base retenue est donc le « *ngak* » (chez les serer) ou « *cuisine* » qui est composée d'un ou plusieurs ménages (Fig.2), cultivant un champ familial de mil en commun et prenant un ou plusieurs repas en commun (avec le produit de ce champ). Le chef de « *ngak* » (ici, chef de famille) est responsable de l'organisation du travail sur ce champ.

Réalisation des enquêtes (*M. Sall*): Les enquêtes socio-économiques au Sénégal ont été analysées dans le cadre d'un mémoire de fin d'études en cours de finalisation. Les enquêtes ont été réalisées sur le terrain par des étudiants effectuant leur stage de fin d'études d'ingénieur agronome de l'ENSA. Les villages sélectionnés pour les enquêtes ont été retenus par choix raisonné, c'est-à-dire ayant un lien avec les différentes composantes du WP1, avec pour objectif de relier les informations collectées à différents niveaux (enquêtes

agronomiques, enquêtes paysages et attachement). A l'intérieur des villages, les ménages à enquêter ont été tirés de façon aléatoire. Au total, 6 villages ont été retenus : 3 sur la zone de Niakhar (Sob, Dihine, Toucar) et 3 sur celle de Toubia Toul (Thila Ounté, Thila Boubou, Sotiane) 2 questionnaires seulement ont été passés, 150 auprès des chefs de *ngak* (dont 9 femmes) et 150 auprès de dépendants (tableau 1). Leur exploitation est en cours.

Conclusion : Suite à des erreurs de relevés de la part des enquêteurs, la correspondance entre les dépendants et leur *ngak* d'appartenance n'a pas pu être faite, ce qui limite fortement les possibilités d'analyse par rapport aux objectifs du projet.

Il n'est pas non plus possible de faire la correspondance avec les enquêtes agronomiques, faute de recueil des informations nécessaires tel que prévu initialement.

A ce jour, le détail de la méthode conduisant à la typologie des exploitations (enquêtes au niveau « *ngak* ») n'a pas été communiquée à la coordination du projet.

L'expertise de terrain de la MJE ROOTS de l'ISTOM, qui a eu lieu au Sénégal en 2019, a consisté en des enquêtes qualitatives dont les résultats permettront de compléter partiellement l'analyse des enquêtes conduites par questionnaire sur les thèmes suivants :

- Représentation cartographique des lieux fréquentés à dire d'acteurs (Fig. 3);
- Organisation des temps de travail femmes-hommes ;
- Stratégies alimentaires durant la soudure ;
- Stratégies migratoires ;
- Arbres des concessions.

D1.3.1.2 - Burkina Faso

(P. Coulibaly-Lingani, A. Yonli, I. Droy, B. Bastide, G. Serpantié, P. Lavigne-Delville)

Méthodologie : L'échantillonnage a été co-construit le long des 2 transects, le choix des villages a été réalisé lors d'une mission commune en début de projet. Deux modèles de questionnaire (*chef de "concession et ménage"* et *"femme"*) ont été conçus en concertation avec les autres équipes engagées dans le projet.

Sur le transect de Koumbia-Dano, 5 villages ont été sélectionnés. Les enquêtes sont terminées sur les 4 villages suivants: Béna, Dujé, Gombédougou, Guéguéré. L'enquête sur

Lofing est à reprendre pour compléter l'enquête *femmes*. L'articulation avec les enquêtes parcelles (agronomie) a été assurée en priorisant, dans les enquêtes socio-économiques, les concessions des personnes enquêtées lors des enquêtes parcelles.

Sur le transect de Kamboinsé-Yilou, 3 villages ont été sélectionnés: Nounkodogo, Sakoula, Yilou. Les enquêtes sont terminées et leur exploitation à venir.

Tableau 2. Echantillonnage sur les transects Koumbia-Dano (les cinq premiers villages et Kamboinsé-Yilou (les trois derniers villages) respectivement

Villages	Nombre total de personnes enquêtées	
	Chefs de concession et ménages	Femmes
Guéguéré	36 (21 concessions, 15 ménages)	40
Gombédougou	22 (15 concessions, 7 ménages)	26
Dujé	38 (20 concessions, 18 ménages)	49
Béna	43 (20 concessions, 23 ménages)	61
Lofing		
Nounkodogo	43 (10 concessions, 33 ménages)	50
Sakoula	38 (38 concessions-ménages)	51
Yilou	61 (12 concessions, 49 ménages)	91